

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal - BUDGET Lundi 8 décembre 2014, 19 h , à l'église

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Absence : Mme Marie-Ève Racine (district 3).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Me Caroline Nadeau et du directeur général, M. Michel Légaré.

Dispositions préliminaires

1. 397-12-14 **Avis de convocation**

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière, Me Caroline Nadeau, déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le vendredi 5 décembre 2014, conformément à l'article 338 LCV;

Considérant les articles 323 et 324 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 398-12-14 **Ouverture de la séance**

À 19 h 01, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 399-12-14 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous, conformément à l'article 323 LCV :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Discours sur le budget

4. Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2015 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015, 2016 et 2017
5. Adoption des prévisions budgétaires 2015 et du PTI 2015, 2016 et 2017

Période de questions

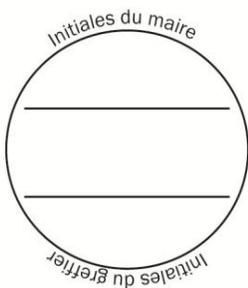
6. Période de questions

Dispositions finales

7. Levée de la séance

Vote pour : Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Louis-Georges Thomassin, Alain Dufresne et Charles Durocher

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Discours sur le budget

- 4 400-12-14 **Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2015 et du PTI 2015, 2016 et 2017**

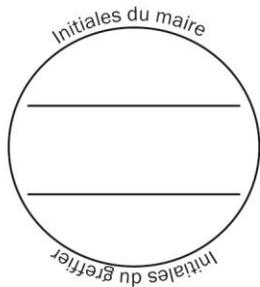
Mme la mairesse fait la lecture du discours sur le budget et présente les prévisions budgétaires de l'exercice 2015 ainsi que le PTI pour les années 2015, 2016 et 2017, à l'aide d'une présentation visuelle. Fin 19 h 45

- 5 401-12-14 **Adoption des prévisions budgétaires 2015 et du PTI 2015, 2016 et 2017**

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 et le PTI 2015, 2016 et 2017 présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

Prévisions budgétaires 2014	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	5 307 325 \$
Taxes sur une autre base	3 519 695 \$
Paiement tenant lieu de taxes	48 710 \$
Services rendus	272 025 \$
Imposition de droits	595 822 \$
Amendes et pénalités	62 000 \$
Intérêts	100 000 \$
Autres revenus	61 000 \$
Transferts	179 593 \$
Total	10 146 170 \$
Charges	
Administration générale	1 655 346 \$
Sécurité publique	1 273 043 \$
Transport	2 455 806 \$
Hygiène du milieu	1 056 825 \$
Santé et bien-être	9 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	394 739 \$
Loisirs et culture	989 032 \$
Frais de financement	829 118 \$
Remboursement de la dette (capital)	1 336 720 \$
Affectation	146 042 \$
Total	10 146 170 \$

Programme triennal d'immobilisations 2014, 2015, 2016			
	2015	2016	2017
Réseau routier	1 099 000 \$	1 936 456 \$	28 000 \$
Infrastructures (aqueduc, égouts et ponts)	610 505 \$	233 000 \$	-\$
Bâtiments	30 000 \$	-\$	995 024 \$
Parcs	157 800 \$	77 800 \$	1 020 024 \$
Véhicules	184 000 \$	132 000 \$	236 231 \$
Equipements	162 250 \$	70 400 \$	72 000 \$
Disposition de terrains	(300 000) \$	(1 100 000) \$	-\$
Total des investissements	1 943 755 \$	1 352 656 \$	2 351 279 \$
Type de financement			
Fonds de roulement	245 050 \$	170 760 \$	8 800 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	120 000 \$	92 600 \$	28 200 \$
Autres réserves	99 200 \$	28 000 \$	28 000 \$
Taxes sur l'essence et la contribution du Québec	394 200 \$	1 182 600 \$	-
Autres subventions	35 000 \$	-	1 730 022 \$
Disposition de terrains	(300 000) \$	(1 100 000) \$	-
Règlement d'emprunt	1 350 305 \$	978 696 \$	556 257 \$



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de la mairesse, Mme Wanita Daniele
Il est résolu :

1. D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 et le PTI 2015, 2016, et 2017, conformément à la LCV.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, ou le directeur général, M. Michel Légaré, ou la greffière, Me Caroline Nadeau, à signer tous les documents afférents.

Vote pour : Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Charles Durocher et Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

6. 402-12-14 Période de questions

À 19 h 45, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal.*

Conformément à l'article 474.2 LCV, les questions portent exclusivement sur le budget et le PTI.

La période de questions s'est terminée à 20 h 14.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Dispositions finales

7. 403-12-14 Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 15

Vote pour : Mme la conseillère Christiane Auclair et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Louis-Georges Thomassin, Alain Dufresne et Charles Durocher

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

M. Michel Légaré
Directeur général

¹ [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.